



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **32-07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 12 septembre 2007

Le douze septembre deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 4 septembre 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : Votants :

Présents :

Absents excusés :

Président de séance :

Secrétaire de Séance :

Rappel du quorum :

Objet : **ADMINISTRATION GENERALE-**
Composition de la commission Etablissements sportifs

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Président expose :

Vu les articles L5211-1 et L2121-22 du CGCT

Vu la délibération du Comité syndical du SIRD du 12 mai 2004

Considérant que pour l'étude des affaires qui sont soumises à la décision du comité et conformément aux articles du CGCT et de la délibération du 12 mai 2004 cités ci-dessus, il a été institué trois commissions au sein du SIRD :

Considérant qu'en raison du renouvellement du conseil municipal de la ville de Veurey-Voroize, il convient de modifier la composition de la commission sport de la façon suivante :

1) Commission construction et maintenance des établissements sportifs liés aux activités scolaires

La commission est représentée par le Vice-président de la vocation et d'un délégué par commune à la vocation, soit 6 membres + le Vice-président.

La composition est la suivante :

-Vice-Président de la commission : M. Michel BAFFERT

-Ville de Fontaine : M. EYBERT-GUILLON

-Ville de Seyssinet-Pariset : M. GAUTHIER

-Ville de Seyssins : Mme Martine BROUZET

-Ville de Sassenage : M. Amédée MATRAIRE

-Ville de Noyarey : Mme Marie-Agnès SUCHEL

-Ville de Veurey-Voroize : **Mme Monique RAMUS (en remplacement de M. BELLOC).**

Les autres commissions restent inchangées.

Le comité, après délibération